

DANS LE MONDE DE LA CROIX-ROUGE

Diffusion du droit international humanitaire

Résumé des travaux en 1979

En 1979, le CICR, la Ligue et l'Institut Henry-Dunant, en collaboration avec diverses Sociétés nationales de la Croix-Rouge, et dans certains cas avec la participation active d'autres institutions, ont organisé un certain nombre de séminaires, de réunions régionales et de stages de formation, ayant tous pour but essentiel la diffusion du droit international humanitaire et des principes de la Croix-Rouge.

Comme elle l'a fait l'an dernier, la Revue internationale donne ici le résumé de quelques-uns de ces travaux en 1979. On y a ajouté un compte rendu abrégé de certaines réunions organisées par des institutions qui ne sont pas de la Croix-Rouge, mais qui s'intéressent également au droit international humanitaire et à sa diffusion.

* * *

Depuis 1977, le CICR organise, avec le concours des Sociétés nationales et la collaboration de la Ligue, une série de séminaires régionaux pour l'étude et la diffusion du droit international humanitaire. Trois séminaires de ce genre ont eu lieu précédemment (Varsovie, en 1977; Mombasa et Kuala Lumpur, en 1978); deux autres se sont tenus en 1979, à Bogota et à Tunis, dont nous rendons compte ci-dessous; enfin, un séminaire se réunira à Amman, en avril 1980.

Séminaire en Colombie

Le premier séminaire interaméricain sur la diffusion du droit international humanitaire s'est déroulé à Bogota, du 5 au 15 mars 1979. Il était organisé conjointement par la Croix-Rouge colombienne et le

CICR; vingt-deux Sociétés nationales d'Amérique latine y ont participé. La Ligue était représentée à ce séminaire et la Croix-Rouge espagnole avait envoyé plusieurs de ses experts.

Le but de ce séminaire était d'abord de donner aux participants une idée générale de ce que sont les principes fondamentaux du droit international humanitaire, ensuite de rechercher avec eux les meilleurs moyens d'en assurer la diffusion auprès des milieux intéressés (forces armées, universités, écoles, grand public), en tenant compte des réalités propres à chaque pays.

La première semaine du séminaire fut consacrée à des exposés généraux, comme « Histoire et nature du droit international humanitaire », « Le droit de la guerre et les Conventions de Genève », « Le Protocole I et les Conventions de Genève », faits par des experts de Genève, d'Espagne et d'Amérique latine.

Durant la deuxième semaine, les participants se sont scindés en deux groupes de travail. Le premier groupe a examiné les méthodes de diffusion au sein des forces armées, de l'enseignement supérieur, des écoles et des autres institutions gouvernementales. Il s'est penché également sur la formation des cadres et sur le rôle éventuel, les possibilités et les méthodes d'action des Sociétés nationales dans ces milieux. Le deuxième groupe de travail a étudié les méthodes de diffusion au sein des Sociétés nationales et du grand public, et il a également abordé la question de la formation des cadres.

Les discussions des deux groupes de travail ont été résumées sous forme de conclusions, qui ont été ensuite adoptées en séance plénière. Ces conclusions constituent un inventaire des méthodes de diffusion les mieux adaptées aux différents milieux étudiés par chacun des groupes de travail.

En Tunisie, premier séminaire africain francophone

Ce séminaire, organisé conjointement par le CICR et le Croissant-Rouge tunisien, a eu lieu à Tunis, du 9 au 19 octobre 1979.

Il s'est déroulé selon le même schéma que le séminaire de Bogota: la première semaine a été consacrée à une série de conférences sur divers aspects du droit international humanitaire, données par des experts du CICR et du continent africain.

Durant la deuxième semaine, les participants se sont répartis en deux groupes de travail, qui se sont efforcés de trouver des solutions pratiques, adaptées à chaque pays et à chaque milieu, pour diffuser les principes du droit international humanitaire.

Chacun des deux groupes de travail a adopté des conclusions, qui ont été approuvées en séance plénière.

Séminaire en Pologne

A la suite du séminaire régional qui avait eu lieu à Varsovie, en 1977, la Croix-Rouge polonaise a décidé d'organiser, en collaboration avec le CICR, trois autres séminaires sur le droit international humanitaire, à l'intention de catégories particulières d'auditeurs. Le séminaire de Gdansk, en 1978, s'adressait à la jeunesse; celui dont nous parlons ci-après aux professeurs d'université; un troisième séminaire, qui aura lieu vers la fin de 1980, réunira des médecins.

Du 27 août au 1^{er} septembre 1979, s'est tenu, à Cracovie, un séminaire européen sur l'enseignement universitaire du droit international humanitaire, auquel ont participé 39 professeurs de droit international public, venus de 20 pays d'Europe et d'Amérique du Nord. Le séminaire était organisé par l'Université Jagellonne de Cracovie, conjointement avec la Croix-Rouge polonaise et le CICR. La Ligue et l'Institut Henry-Dunant étaient également représentés au séminaire de Cracovie.

Des exposés d'un très haut niveau ont été présentés, successivement, par le Professeur Nahlik (Pologne), le Professeur Kalshoven (Pays-Bas), le Professeur Herczegh (Hongrie), le Professeur Bothe (République fédérale d'Allemagne), le Professeur Denise Bindschedler-Robert (membre du CICR) et le Professeur Patrnoic (de la Ligue). Tous ces exposés avaient trait à divers aspects des Protocoles de 1977 et à leur impact sur le droit international humanitaire.

Séminaire de la Croix-Rouge suisse

La Croix-Rouge suisse de la jeunesse, en collaboration avec la Société pédagogique vaudoise, a organisé, du 9 au 15 juillet, un séminaire européen à l'intention des enseignants du degré secondaire. Des représentants du CICR et de la Ligue ont participé aux travaux.

Le thème du séminaire était « Comment enseigner les principes fondamentaux de la Croix-Rouge ? » Les discussions, basées sur le *Commentaire* rédigé par M. Jean Pictet, ont porté sur quatre des principes seulement (Humanité, Impartialité, Bénévolat, Neutralité). Les participants ont élaboré un document sous forme de fiches pédagogiques, destiné aux membres du corps enseignant, afin de les guider dans l'enseignement des principes fondamentaux à leurs élèves.

Séminaire de la Croix-Rouge espagnole

Du 1^{er} au 4 novembre 1979, s'est tenu, à Stiges, un séminaire sur l'évaluation et la diffusion des *Dossiers pédagogiques* de la Croix-Rouge.

Ce séminaire était organisé par la Croix-Rouge espagnole, avec le CICR et la Ligue, et des délégués représentant les sections de jeunesse de huit Sociétés nationales européennes y ont participé.

Au cours de cette réunion de travail, les participants ont échangé leurs expériences concernant l'utilisation des *Dossiers pédagogiques* dans l'enseignement scolaire; ces différentes informations ont permis aux délégués des pays n'utilisant pas encore les *Dossiers* dans les écoles de mettre sur pied un programme d'action pour les introduire dans leur propre contrée et améliorer leur diffusion.

Séminaire du Croissant-Rouge libyen

Du 9 au 21 décembre, s'est tenu, à Tripoli, le 2^e Séminaire régional de formation des responsables de la jeunesse dans les Sociétés nationales arabes, groupant environ 70 participants venant d'une douzaine de pays. Ce Séminaire était organisé conjointement par le Croissant-Rouge libyen et la Ligue, avec la collaboration du CICR.

Comme lors d'autres séminaires du même genre, la division Diffusion et Documentation du CICR a délégué un de ses membres, afin de présenter différents exposés sur l'histoire de la Croix-Rouge, le droit international humanitaire, les publications du CICR.

Les publications *La Croix-Rouge et mon pays* et les *Dossiers pédagogiques* (tous deux en version arabe) firent l'objet d'une présentation très complète de la part du délégué du CICR et de celui de la Ligue. Durant le séminaire, différents films du CICR, avec commentaire en arabe, ont été également montrés.

D'une manière générale, les participants ont manifesté leur appréciation pour les productions du CICR en arabe et ont souhaité que son effort dans le domaine des publications et des films se poursuive.

Cours d'introduction aux activités internationales de la Croix-Rouge à l'Institut Henry-Dunant

Depuis 1974, l'Institut organise des cours de formation pour les dirigeants et les cadres des Sociétés nationales de la Croix-Rouge, dans le but de les renseigner et documenter sur les activités internationales de

la Croix-Rouge. Le premier cours a eu lieu en septembre 1974 et le deuxième, avec les exposés et débats en français, en mai 1978.

Un troisième cours de ce genre, en langue anglaise, a été organisé par l'Institut, du 10 au 17 mai 1979, et 29 participants, venant de 20 pays d'Europe, d'Asie, d'Afrique en ont suivi les travaux.

Un quatrième cours, en langue française, aura lieu en mai-juin 1980 et grâce au précieux concours de la Croix-Rouge espagnole, il est prévu d'organiser, en novembre-décembre 1980, un cinquième cours au bénéfice des dirigeants et cadres des Sociétés nationales hispanophones.

Séminaire pour officiers de santé à Genève

S'inspirant de la conception des cours de San Remo, le Comité international de médecine et de pharmacie militaires a organisé, du 24 au 31 octobre 1979, le Premier Séminaire sur le droit international humanitaire pour officiers des services de santé des forces armées. Il s'agissait d'un séminaire pilote, mis sur pied pour répondre à des besoins manifestés lors du 8^e Cours international de perfectionnement pour jeunes médecins militaires, en 1977, à Munich.

Ce séminaire, en français, placé sous le haut patronage du ministère de la Défense suisse et du CICR, a eu lieu à l'Institut Henry-Dunant, à Genève. Il était dirigé par le colonel divisionnaire Käser, ancien directeur du service de santé de l'armée suisse et ancien médecin-chef du CICR, et réunissait des officiers et quelques directeurs nationaux des services de santé, provenant des Etats suivants: Algérie, République fédérale d'Allemagne, Argentine, Belgique, Côte d'Ivoire, République centrafricaine, Espagne, Haïti, Italie, Mali, Pérou, Pologne, Suisse, Vénézuéla. Ce premier essai s'est avéré concluant. Un séminaire semblable, en langue anglaise, sera donc organisé en automne 1980, également à Genève.

Séminaire pour journalistes à l'Institut Henry-Dunant

Du 4 au 9 novembre 1979, un séminaire, réunissant une quinzaine de journalistes danois, a eu lieu à l'Institut Henry-Dunant, à Genève. L'initiative en revient à la Croix-Rouge danoise, qui prit à sa charge tous les frais.

De nombreux collaborateurs du CICR ont fait des exposés aux participants. Puis, au cours de la visite qu'ils firent au siège du Comité

international de la Croix-Rouge, les journalistes ont eu l'occasion de s'entretenir avec différents responsables des sujets les intéressant plus particulièrement.

Les journalistes ont également visité le siège de la Ligue, de l'UNDRO, ainsi que du HCR et ils ont rencontré leurs collègues accrédités auprès du Palais des Nations.

Les organisateurs du séminaire se sont efforcés de leur présenter une image vivante de la Croix-Rouge internationale, en illustrant, dans la mesure du possible, par des exemples concrets, les différents thèmes abordés durant le séminaire.

L'institut Henry-Dunant prévoit de continuer et de développer à l'avenir l'organisation de ce type de séminaire sur la Croix-Rouge et le droit international humanitaire à l'intention de personnes n'appartenant pas à la Croix-Rouge.

Deuxième séminaire africain au Cameroun

Dans le but de contribuer à la diffusion du droit international humanitaire et de donner suite au vœu exprimé par le premier Séminaire africain en 1977, l'Institut Henry-Dunant et l'Institut des relations internationales du Cameroun ont organisé un deuxième séminaire africain sur le droit international humanitaire, du 27 novembre au 5 décembre 1979, à Yaoundé.

Le programme du séminaire a inclus l'examen des principes et des règles fondamentales du droit humanitaire et de certaines questions relevant des droits de l'homme. Le séminaire s'est achevé par une « table ronde » sur l'Afrique et le droit international humanitaire.

Parmi les 48 participants, venant de 20 pays d'Afrique, figuraient des représentants des ministères des Affaires étrangères et des forces armées, ainsi que des professeurs et enseignants de nombreuses universités africaines.

Cours internationaux pour officiers à San Remo

L'institut international de droit humanitaire a organisé, en 1979, deux cours internationaux sur le droit de la guerre pour officiers, au siège de l'Institut, à San Remo. Ils étaient dirigés par le lieutenant-colonel de Mulinen (breveté d'état-major de l'armée suisse), délégué du CICR auprès des forces armées et directeur des cours militaires de l'Institut.

Le 6^e Cours, en anglais, réunit, du 2 au 9 mai, des participants provenant de quinze pays: République fédérale d'Allemagne, Belgique, Canada, Egypte, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, Irak, Italie, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Soudan, Suède, Suisse, Yougoslavie; au 7^e Cours, en français, du 5 au 12 septembre, les sept pays suivants étaient représentés: République fédérale d'Allemagne, Bénin, Canada, Egypte, Espagne, Italie, Suisse.

A la suite des expériences faites dans les cinq premiers cours, l'étude du droit de la guerre s'est faite, encore plus que précédemment, à partir de données tactiques, afin de serrer la réalité de plus près. Au moyen d'une caisse de sable et d'une collection de modèles réduits de véhicules et engins de combat, d'ambulances, de maisons de types divers, de figurines représentant les unes des personnes civiles et les autres des militaires, de petits exercices et des démonstrations pratiques (par exemple pour l'usage du signe de la croix rouge ou du croissant rouge) peuvent être faits de manière très simple.

Le niveau de formation, les compétences et les grades des participants aux cours ont tendance à s'élever. Le travail en état-major fut donc plus fouillé et les discussions approfondies. C'est pourquoi, dès 1980, les cours seront de dix jours pleins (deux semaines de cinq jours, du lundi au vendredi), et l'accent sera mis sur la guerre aérienne et la guerre maritime.

Colloque international à Monaco

Un colloque international sur l'enseignement des droits de l'homme à travers la presse enfantine s'est tenu à Monaco, du 1^{er} au 16 novembre.

Ce colloque était organisé par la Commission nationale monégasque pour l'UNESCO et l'Association mondiale des Amis de l'Enfance, à l'instigation de la Division des droits de l'homme de l'UNESCO.

Il avait pour but de donner suite à l'une des recommandations contenues dans le document final du Congrès international sur l'enseignement des droits de l'homme (Vienne, septembre 1978), selon laquelle il importe de développer l'éducation en matière de droits de l'homme également dans le cadre extrascolaire.

Le CICR, qui a le projet de produire des bandes dessinées sur la Croix-Rouge, a participé à ce colloque, afin d'examiner la possibilité de lancer de telles publications sur le marché de la presse enfantine.